

TRIBUNAL

**Ordonnance du président du Tribunal du 12 juillet 2017 — Qualcomm et Qualcomm Europe/
Commission**

(Affaire T-371/17 R)

[«Référé — Concurrence — Antitrust — Règlement (CE) n° 1/2003 — Article 18, paragraphe 3 —
Décision de demande de renseignements — Demande en référé — Défaut d'urgence»]

(2017/C 309/43)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Parties requérantes: Qualcomm, Inc. (San Diego, Californie, États Unis) et Qualcomm Europe, Inc. (Londres, Royaume-Uni)
(représentants: M. Pinto de Lemos Fermiano Rato et M. Davilla, avocats)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: H. Van Vliet, G. Conte, C. Urraca Caviedes et M. Farley, agents)

Objet

Demande fondée sur les articles 278 et 279 TFUE et tendant à l'octroi de mesures provisoires, en vue d'obtenir le sursis à l'exécution de la décision de la Commission du 31 mars 2017 relative à une procédure d'application de l'article 18, paragraphe 3, et de l'article 24, paragraphe 1, sous d), du règlement (CE) n° 1/2003 du Conseil, du 16 décembre 2002, relatif à la mise en œuvre des règles de concurrence prévues aux articles 81 et 82 du traité (JO 2003, L 1, p. 1) [affaire AT.39711 — Qualcomm (prix d'éviction)].

Dispositif

- 1) La demande en référé est rejetée.
- 2) Les dépens sont réservés.

**Recours introduit le 11 juillet 2017 — Laboratoires Majorelle/EUIPO — Jardin Majorelle
(LABORATOIRES MAJORELLE)**

(Affaire T-429/17)

(2017/C 309/44)

Langue de dépôt de la requête: le français

Parties

Partie requérante: Laboratoires Majorelle (Paris, France) (représentant: G. Odinet, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Jardin Majorelle (Marrakech, Maroc)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Demandeur de la marque litigieuse: Partie requérante

Marque litigieuse concernée: Marque de l'Union européenne verbale «LABORATOIRES MAJORELLE» — Demande d'enregistrement n° 11 371 655

Procédure devant l'EUIPO: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision de la cinquième chambre de recours de l'EUIPO du 12 mai 2017 dans l'affaire R 1238/2016-5